

# PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2024 Extrait des délibérations n°20

Date de convocation : le 04 juin 2024. Date d'affichage : le 4 juin 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 juin 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente d'HONDOUVILLE.  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 4  
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Absent
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Absent
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECLARD Sandrine - Excusée BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis - DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR : MN CHEVALIER LE MERRER Anita - Excusée - POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. CHEUX LEVAVASSEUR Kátiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
Extrait des délibérations n°20**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240610-2024\_0312-DE

**SOUTIEN VIE LOCALE**

**Obet : Projet Educatif De Territoire - Plan mercredi (PEdt-Plan mercredi)**

Le PEdt-Plan mercredi 2021-2024 du Sivos GTT (Graveron-Sémerville, Le Tilleul-Lambert et Tournedos-Bois-Hubert) arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Pour rappel, le 20 juin 2018, le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer, annonçait le lancement du « Plan Mercredi ».

Le plan mercredi est un outil pensé et mis à la disposition des collectivités pour renforcer la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. Conçues à la fois dans une logique de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités culturelles, sportives, civiques, numériques ou encore liées à l'environnement sont privilégiées. Les activités développées dans le cadre de ce dispositif viennent en complémentarité avec les contenus proposés en classe et viennent ainsi prolonger, compléter et faciliter les apprentissages scolaires. Le plan mercredi doit veiller au respect du rythme de l'enfant, de ses envies et de sa fatigue.

Le PEdt-Plan mercredi est réalisé en lien avec le Projet d'école et le Projet éducatif de l'Accueil de Loisirs.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de PEdt-Plan mercredi ci-annexé, projet présenté et validé par le comité de pilotage du 28 mai 2024.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 et D.521-13,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,  
Vu le décret n°2016-1051 du 1 août 2016 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,  
Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
Vu l'instruction interministérielle du 19 décembre 2014,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 mars 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière d'éducation, de loisirs sportifs et culturels,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 juin 2024,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

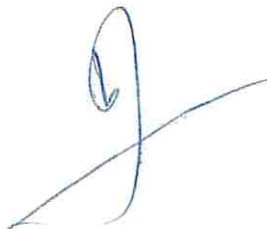
Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le projet de PEdt-Plan mercredi du SIVOS GTT (Graveron-Sémerville, Le Tilleul-Lambert et Tournedos-Bois-Hubert) annexé à la présente délibération,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

